

Département de la NIEVRE

COMMUNE D'AVRIL SUR LOIRE

ENQUETE PUBLIQUE

**RELATIVE à L'ENQUETE PARCELLAIRE en vue de
l'implantation d'un nouveau cimetière**

Consultation du 7 janvier 2014 au 24 janvier 2014

CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE

ENQUETEUR

Jean-François BLANCHOT

Désigné par la décision E 13000226/21 du 8 novembre 2013 de

Monsieur le Président du Tribunal Administratif de DIJON

Conclusions et Avis du Commissaire-enquêteur

La commune d'AVRIL SUR LOIRE compte environ 235 habitants. Elle fait partie du canton de DECIZE dans l'arrondissement de NEVERS. Elle ne possède pas de document d'urbanisme, le Règlement National s'applique donc.

Bordée par la Loire ,traversée par le Canal latéral à la Loire, une grande partie de son territoire est soumise aux contraintes du plan de prévention du risque inondation adopté le 5mars 2003 et de la zone Natura2000 (vallée de la Loire entre Imphy et Decize).

Le cimetière actuel arrive à saturation, la plupart des concessions étant à perpétuité, le relevage possible de quelques unités ne réglerait pas le problème pour l'avenir.

Les Maires des communes voisines se montrent réticents aux demandes de places de sépultures et rappellent à Madame le Maire que les articles L2223-1 etL2223-3 du Code des Collectivités imposent à chaque commune d'accueillir ses ressortissants.

La Municipalité a donc adopté le 1^{er} mars 2013 le projet de création d'un nouveau cimetière et son choix s'est porté sur un emplacement de 2000m² pris sur la parcelle B80 d'une surface de 2ha 24 a 80ca au lieu-dit « le Champ Boulé » en bordure de la RD201 . Cette parcelle appartient à Madame Caroline BERCHON épouse DEVIN demeurant à Paris 8^e , 15 rue de Vézelay et à La Garenne à Avril sur Loire. Madame DEVIN est opposée au projet.

La terre est exploitée par le GAEC des époux CASSIN demeurant à SAINT GERMAIN- CHASSENAY (Nièvre). Elle est destinées au pâturage des bovins.

Monsieur CASSIN met en avant le label BIO .

Eux aussi s'affirment opposés au projet.

Cette parcelle B80 est située sur le territoire de la ZNIEFF de type II « Forêt et étangs du Perray » (n° national 269990004,n°régional 1023).

L'étude hydrogéologique , figurant au dossier , conduite par le cabinet SAFEGE Ingénieurs Conseils a conclu à des **caractéristiques favorables** du terrain à la création d'un cimetière.

Le dossier présenté au public, tel qu'il a été décrit dans le rapport, est conforme au Code de l'expropriation (art R11-19). Il s'est révélé facilement abordable et pouvait être consulté sur le site www.nievre.gouv , rubrique enquêtes publiques.

L'enquête parcellaire en vue de la création d'un nouveau cimetière dont le déroulement a été détaillé dans le rapport s'est déroulée du mardi 07 janvier au vendredi 24 janvier 2014 inclus .

Elle a fonctionné conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral du 09 . 12.2013 en ce qui concerne notamment la publicité et les modalités de mise à disposition du dossier. Aucun courriel n'a été reçu.

Au regard de l'objet de cette enquête parcellaire :

La parcelle B80 est bien celle, identifiée sur tous les plans cadastraux, qui fait l'objet du projet de cessibilité et du projet objet de la déclaration d'utilité publique,
L'emprise de 2000 m2 correspond à l'implantation d'un nouveau cimetière et de son parking attenant,
Cette emprise ne pourra recevoir d'autres destinations que celle indiquée ci-dessus,

Les pièces cadastrales en date du 29.10.2013 établissent que Madame BERCHON Caroline épouse DEVIN est la propriétaire unique de la parcelle B80,
Celle-ci a été informée de la procédure la concernant par lettre recommandée avec accusé de réception par le Maire d'Avril sur Loire avant le début de l'enquête et a pu s'exprimer sur le registre et par note remise à la fin de l'enquête,
Aucune personne n'a fait valoir de droits éventuels sur la parcelle ,
L'exploitant agricole a pu s'exprimer.

le commissaire enquêteur émet un avis favorable , l'enquête parcellaire n'appelant pas d'autres remarques.

A Varennes Vauzelles le 12/02/2014



JF BLANCHOT